

# 16<sup>ème</sup> Rallye national Terre de l'Auxerrois

## 23, 24 et 25 Avril 2010

### PROGRAMME. HORAIRES

#### **Lundi 22 mars 2010**

08 h 00 Parution du règlement et ouverture des engagements.

#### **Lundi 05 avril 2010**

24 h 00 Clôture des engagements pour les inscrits au Championnat de France désirant être engagés en priorité et pour les inscrits à la coupe PEUGEOT.

#### **Lundi 12 avril 2010**

24 h 00 Clôture des engagements.

#### **Jeudi 22 avril 2010**

08 h 00 Ouverture permanence du rallye

**ASA de l'Auxerrois** 5, Rue Camille Desmoulins – 89000 AUXERRE ☎ 03 86 46 29 64 – Fax 03 86 46 79 58

Site internet : [www.asa-auxerrois.com](http://www.asa-auxerrois.com)

adresses email : [contact9@asa-auxerrois.com](mailto:contact9@asa-auxerrois.com) et [asa.de.lauxerrois@orange.fr](mailto:asa.de.lauxerrois@orange.fr)

18 h 00 Affichage de la liste des engagés

**Parking de la Noue** – Route de Vaux – 89000 AUXERRE

#### **Vendredi 23 Avril 2010**

15 h 00 à 21 h 30 Vérifications des documents et des voitures

Vérifications administratives : **Gymnase de la Noue** face parking de la Noue, route de Vaux – 89000 AUXERRE

Vérifications techniques : **Parking de la Noue** – Route de Vaux – 89000 AUXERRE

15 h 30 Mise en place du parc de départ, **Parking de la Noue** – Route de Vaux – 89000 AUXERRE

21 h 15 1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

**Stade de L'A.J.A** route de Vaux – 89000 AUXERRE

22 h30 Publication des équipages admis au départ

**Parking de la Noue** – Route de Vaux – 89000 AUXERRE

#### **Samedi 24 Avril 2010**

06 h 00 Distribution des carnets d'itinéraire (road books) de la 1<sup>ère</sup> Étape, une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent – **Parking de la Noue** – 89000 AUXERRE

07 h 00 Départ du tour de reconnaissance de la 1<sup>ère</sup> Étape – **Parking de la Noue** – AUXERRE

09 h 12 Marquage des pneumatiques, durée 1 heure maximum, **Parking de la Noue** – AUXERRE

09 h 42 Entrée en parc d'assistance, **Parking de la Noue** – AUXERRE (durée 35 minutes)

10 h 17 Entrée en parc fermé de départ, **Parking de la Noue** – 89000 AUXERRE

11 h 07 Sortie du parc fermé de départ

11 h 52 E.S. 1 : 18,030 km

12 h 25 E.S. 2 : 22,400 km

13 h 06 E.S. 3 : 8,590 km

13 h 36 Entrée en parc d'assistance, **Parking de la Noue** – AUXERRE (durée 60 minutes)

14 h 36 Entrée en parc de regroupement, **Parking de la Noue** – AUXERRE

15 h 26 Sortie du parc de regroupement

16 h 11 E.S. 4 : 18,030 km

16 h 44 E.S. 5 : 22,400 km

17 h 25 E.S. 6 : 8,590 km

17 h 55 Entrée en parc d'assistance, **Parking de la Noue** – AUXERRE (durée 60 minutes)

18 h 55 Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Étape **PODIUM** – **Parking de la Noue** – AUXERRE

22 h 00 Publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> Étape, pénalités routières incluses, ordre et heures des départs de la 2<sup>ème</sup> Étape

## **Dimanche 25 Avril 2010**

06 h 45 Distribution des carnets d'itinéraire (road books) de la 2<sup>ème</sup> Étape, une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent– **Parking de la Noue** – 89000 AUXERRE

07 h 45 Départ du tour de reconnaissance de la 2<sup>ème</sup> Étape – **Parking de la Noue** – AUXERRE

09 h 05 Marquage des pneumatiques, durée 1 heure maximum, **Parking de la Noue** – AUXERRE

09 h 35 Entrée en parc d'assistance, **Parking de la Noue** – AUXERRE (durée 35 minutes)

10 h 10 Entrée en parc fermé de départ, **Parking de la Noue** – 89000 AUXERRE

10 h 55 Sortie du parc fermé de départ

11 h 30 E.S. 7 : 18,750 km

12 h 08 E.S. 8 : 13,450 km

12 h 41 Entrée en parc d'assistance, **Parking de la Noue** – AUXERRE (durée 45 minutes)

13 h 26 Entrée en parc de regroupement, **Parking de la Noue** – AUXERRE

14 h 11 Sortie du parc de regroupement

14 h 46 E.S. 9 : 18,750 km

15 h 24 E.S. 10 : 13,450 km

15 h 57 Entrée en parc d'assistance, **Parking de la Noue** – AUXERRE (durée 10 minutes)

16 h 07 Arrivée finale de l'épreuve

Vérifications finales : **AUTOSUR** – 49, av. Jean Mermoz – 89000 AUXERRE

Publication du classement final provisoire au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent– **Parking de la Noue** – AUXERRE

Publication du classement final officiel définitif, 30 minutes après l'affichage du classement final provisoire – **Parking de la Noue** – AUXERRE

Remise des prix au **PODIUM** – **Parking de la Noue** – AUXERRE

## **LES ADRESSES**

### **❑ ASA de l'Auxerrois**

5 rue Camille Desmoulins – 89000 AUXERRE ☎ 03 86 46 29 64 – Fax 03 86 46 79 58

Site internet : [www.asa-auxerrois.com](http://www.asa-auxerrois.com)

adresses email : [contact9@asa-auxerrois.com](mailto:contact9@asa-auxerrois.com) – [asa.de.lauxerrois@orange.fr](mailto:asa.de.lauxerrois@orange.fr)

### **❑ ACCUEIL OFFICIELS**

**Parking de la Noue** – route de Vaux – 89000 AUXERRE

### **❑ ACCUEIL PRESSE**

**Parking de la Noue** – route de Vaux – 89000 AUXERRE

### **❑ VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

**Gymnase de la Noue**, face au parking de la Noue, avenue de Provence – 89000 AUXERRE

### **❑ VÉRIFICATIONS TECHNIQUES**

**Parking de la Noue** – route de Vaux – 89000 AUXERRE

### **❑ P.C. DIRECTION de COURSE et Salle du Collège des COMMISSAIRES SPORTIFS**

**Stade de L'A.J.A** – route de Vaux – 89000 AUXERRE

□ **AFFICHAGE OFFICIEL**

**Parking de la Noue** – route de Vaux – 89000 AUXERRE

□ **VÉRIFICATIONS FINALES**

**AUTOSUR** – 49, av. Jean Mermoz – 89000 AUXERRE

## ATTENTION

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes français.
- Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement standard.

### Article 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Auxerrois organise les 23, 24 et 25 Avril 2010, le 16<sup>ème</sup> Rallye National « TERRE DE L'AUXERROIS » en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. numéro 49 en date du 10/02/2010.

### COMITÉ D'ORGANISATION

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Bernard DEMEZOIS, président du Comité régional du sport automobile de Bourgogne Franche Comté, le Comité d'organisation est composé de :

*Président :* Serge FRÉVILLE

*Membres :* les membres du comité directeur de l'ASA de l'Auxerrois ainsi que :  
Olivier DEVILAINE – David GAILLARD – Xavier GARNIER – Annick GILLOT  
Jean-Pierre GILLOT – Sébastien HAMON – Dominique MARCENNE – Michel MESSENGER  
Marie Lyse PERRIER – Joël PRIBILLE – Jocelyne ROJOT – Sylvain ROJOT – Dominique SALA

Secrétariat du rallye : **ASA de l'Auxerrois** 5 rue Camille Desmoulins 89000 AUXERRE  
☎ 03 86 46 29 64 – Fax 03 86 46 79 58

Permanence du rallye :

- Du lundi 19 avril 2010 au jeudi 22 avril 2010, 22 h 00:

**ASA de l'Auxerrois** 5 rue Camille Desmoulins 89000 AUXERRE  
☎ 03 86 46 29 64 – Fax 03 86 46 79 58

- du vendredi 23 Avril 2010 à partir de 8 h 00 au dimanche 25 avril 2010, 18 h 00:

**Stade de l'AJA route de Vaux 89000 Auxerre**

☎ 06 18 46 02 87 (Michelle Grizeau) pendant les vérifications administratives

Organisateur technique : **ASA de l'Auxerrois** 5 rue Camille Desmoulins–89000 AUXERRE

☎ 03 86 46 29 64 – Fax 03 86 46 79 58.

### 1-1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

- **OBSERVATEUR F.F.S.A.:**

Philippe FLAMENT

- **COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

*Président:*

Dominique LUNEL

*Membres:*

Franck DEL SANTO

Guy DESTRESSE

Serge PAILLE

Gérard SIMON

Danielle COSTE

*Secrétaire du collège:*

- **DIRECTION DE COURSE:**

*Directeur de Course:*

Michel LAROULANDIE

*Directeur de Course Adjoint:*

Jannick DAUBIGNÉ

*Adjoint à la Direction de Course:*

Thierry COURANT

Gérard PLISSON

Roselyne PRIoux

Frédéric COCQUEMPOT

Jacky DUCHAINE

*Médecin Coordinateur:*

Alain GELY

*Directeurs de course délégués : Aux ES*

Jean-Marc GIRAUDON

Patrick JOVÉ

Jean-Louis LAURENT

Jacky OLIVAIN

Fabrice OUDART

À la voiture tricolore  
A la voiture chargée de la conformité  
À la voiture damier

Au parc fermé  
Au parc d'assistance

Jean-Michel PIGENET  
David POUPON  
Gérard PORA  
Michel POTHEAU  
Joëlle POTHEAU  
Denis HUSTACHE  
Christian HAMON  
Patrice PRIOUX

Gérard CHARTOGNE  
Hubert BENOIT  
Jean-Marc DELOY  
Jean-Pierre FOREST

*Commissaire technique Responsable:*

Bernard COQUET

*Commissaires techniques :*

Frédéric ALVAINES  
Santiago CANO  
Alain CHAMBAZ  
Patrick MAIRET  
Jean-Marie NAGET  
Jean-Louis REVERCHON  
Michel THÉRON

*Chargés des relations avec les concurrents: responsable  
Commissaires sportifs*

Nicole BONNET  
Brigitte DREAU  
Monique FRANCE  
Nadège ROBILLARD

*Juges de fait :*

Michel BLANC  
Thierry HAMONIC  
Bernard ISSARTEL  
Jacques LE GALL  
Louis PRIANO  
Daniel SEGUIN

**Ainsi que tous les officiels du rallye à l'exception du président et des membres du collège.**

*Chargés de l'organisation :*

Daniel GRIZEAU  
Serge PÉCHENOT  
Sylvain ROJOT

*Attachée de Presse FFSA :  
Gestion de la salle de presse :  
Chargés des classements et résultats :  
Speaker :  
Affichage :*

Marion FLAMENT  
Jean-Paul BROTTIER  
David et Michèle GUIBLAIN  
Jean-Pierre BOIRON  
ASA de l'Auxerrois

## **1-2 ÉLIGIBILITÉ**

Le 16<sup>ème</sup> Rallye National « **Terre de l'AUXERROIS** » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Terre pilotes/copilotes
- Le trophée 2 Roues Motrices pilotes/copilotes
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2010
- Le Citroën Racing Trophy
- La coupe PEUGEOT 207

## **1-3 VÉRIFICATIONS**

Les équipages engagés seront convoqués par internet (courriel uniquement), sur le site [www.asa-auxerrois.com](http://www.asa-auxerrois.com), pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 23 Avril 2010 de 15h00 à 21h00, **Parking de la Noue** – Route de Vaux – 89000 AUXERRE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 23 Avril 2010 de 15h30 à 21h30 au **parking de la Noue, avenue Yver à Auxerre.**

Les vérifications finales seront effectuées à : **AUTOSUR** – 49, av. Jean Mermoz – 89000 AUXERRE  
Tarif horaire : 45 € TTC

## **Article 2- ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 3– CONCURENTS ET PILOTES

### 3–1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 16<sup>ème</sup> Rallye National TERRE DE L'AUXERROIS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, (adresse complète, n° de téléphone, de télécopie, email éventuellement, etc...) accompagnée des droits d'engagements,

**Avant le 05 Avril 2010 à 24H 00 pour les inscrits au Championnat de France désirant être engagés en priorité et pour les inscrits à la coupe Peugeot.**

**Et avant le 12 Avril 2010 à 24H 00 pour les autres concurrents.**

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou E mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** Maximum. Si à la date du 12 avril, le nombre des engagés est inférieur à **75**, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve et s'engage à rembourser les droits d'engagement reçus.

Au cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture, les demandes reçues ensuite seront inscrites sur une liste d'attente dans l'ordre chronologique de leur arrivée. La liste d'attente sera complétée par les demandes d'engagement non accompagnées des droits d'engagements.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés à :

- a) **730 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- b) **1460 €** sans la publicité facultative de l'organisateur
- c) **680 €** avec 1 licencié de l'ASA de l'Auxerrois à bord
- d) **630 €** avec 2 licenciés de l'ASA de l'Auxerrois à bord

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants:

- photocopie de la carte grise de la voiture
- photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- photocopie des licences du pilote et du copilote
- photocopie de la fiche d'homologation
- attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de ASA de l'Auxerrois.** Ils seront encaissés le vendredi 16 avril 2010. Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du 16 avril 2010 **sur le site de l'ASA: [www.asa-auxerrois.com](http://www.asa-auxerrois.com).**

Remboursement des droits d'engagement :

les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aura été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2.7 Briefing des équipages : un document écrit sera remis lors des vérifications administratives.

### 3–3 ORDRE DE DÉPART

3.3.1 Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum seront donnés de 2 minutes en 2 minutes. Lors de la première étape, le premier concurrent de chaque Coupe de Marque bénéficiera également d'un écart d'au moins 2 minutes. Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent d'une Coupe de Marque.

3.3.2 L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- série 1 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- série 2 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W – A7S – A8 – N4 – R3 – R2 – A7K – A7 – A6K – A6 – F214 – Z – N3 – A5K – A5 – F213 – N2 – F212 – R1 – N1 – F211.

Dans chaque série et dans chaque classe les pilotes prioritaires seront placés en premier, en respectant l'ordre suivant : priorité A FIA– Priorité B FIA– Priorité A FFSA– Priorité B FFSA.

**3.3.9.** Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum 10 cm) sous peine d'une pénalisation de 80 €.

Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme figurera à côté du nom dudit licencié.

## **Article 4- VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1 VOITURES AUTORISÉES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'annexe "J" du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600, les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N, et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT de série 2 roues motrices, et Z.

Les voitures du groupe Z sont réparties en 1 classe de cylindrée « classe 15 ». Elles sont admises à participer sans marquer de points au championnat.

#### **4.1 1.VITRES**

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres, un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur (lettrage et dessin) ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil. La position en hauteur du bandeau publicitaire sur le pare-soleil est libre, un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant du pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur, ceci de chaque côté du bandeau publicitaire (voir schéma, page 9, de la réglementation standard des rallyes).

#### **4.2 1.PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A du championnat de France des rallyes terre.

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance et après la dernière ES du rallye jusqu'à la fin du rallye.

Le marquage des pneumatiques aura lieu :

samedi 24 Avril 2010 dans l'enceinte du parc d'assistance après le tour de reconnaissance de **9 h 12 à 10 h 12, maximum.**

dimanche 25 Avril 2010 dans l'enceinte du parc d'assistance après le tour de reconnaissance de **9 h 05 à 10 h 05, maximum.**

Le nombre de pneumatiques est limité à 12 par rallye pour tout pilote engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de performance élevée.

Dans un souci d'équité sportive, tout pilote prioritaire ou non engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation des pneumatiques concernant ce rallye.

La décision de marquage sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.

A tout moment de l'épreuve le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de 1 minimum et 2 maximum. Si les pneumatiques de la voiture sont soumis au marquage, la(es) roue(s) de secours devra(ont) également être marquée(s).

Toutefois, la(es) roue(s) de secours pourra (ont) être installée(s) dans la voiture sans que l'étiquette « code barre » soit nécessairement visible.

#### **4.3 ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA. L'assistance se fera uniquement au parc d'assistance, parking de la Noue, route de Vaux, à Auxerre.

Pour les voitures à moteur suralimenté, seuls deux turbocompresseurs pourront être utilisés au cours de l'épreuve.

Chaque turbocompresseur devra être marqué par les commissaires techniques lors des vérifications préliminaires. Le changement de moteur et/ou de la culasse est interdit.

Le lieu et l'horaire du marquage de ces éléments seront communiqués aux équipages concernés avec leur convocation.

Un **seul** véhicule d'assistance par équipage sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. Chaque équipage recevra une seule plaque d'assistance, un triangle d'identification portant le n° de l'équipage, à coller sur le véhicule d'assistance.

La surface occupée dans le parc sera limitée à :

– pour les concurrents engagés par le constructeur ou les importateurs : 80 m<sup>2</sup> pour 1 voiture et 140 m<sup>2</sup> pour 2 voitures

– pour les autres concurrents : 70 m<sup>2</sup> pour 1 voiture et 130 m<sup>2</sup> pour 2 voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité.

Toute surface supplémentaire sera facturée 2,50 € TTC le m<sup>2</sup> dans la mesure de la superficie disponible. La demande devra accompagner la feuille d'engagement avec le chèque correspondant.

**4.3.2.3.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

– de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans

– de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3m x 5m minimum)

– de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance ou de les déposer dans les bennes mises à leur disposition.

ATTENTION : les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

#### **4.5 ECHAPPEMENT**

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75% du régime moteur maximum.

#### **4.6 PLAQUES D'IMMATRICULATION**

A tout moment du rallye toutes les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation placée à l'avant et une seconde placée à l'arrière, conformes à l'arrêté du 1<sup>er</sup> Juillet 1996, à l'arrêté du 27 avril 2007, art 1<sup>er</sup> du JO du 10 Mai 2007.

### **Article 5– PUBLICITÉ**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**5.2** Un jeu de 3 numéros adhésifs de 22 cm de haut, de couleur orange, sera fourni par l'organisateur. Ils devront être apposés sur la lunette arrière ou la vitre du hayon en haut à droite et sur chaque vitre latérale arrière (porte ou custode) en haut et vers l'avant.

### **Article 6– SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6-1 DESCRIPTION**

Le 16<sup>ème</sup> Rallye National « TERRE DE L'AUXERROIS » représente un parcours de **577,71 km** reconnaissances incluses.

Il est divisé en **2** Étapes et **6** Sections. Il comporte **10** Épreuves Spéciales d'une longueur totale de **243.66 km** reconnaissances E.S. incluses.

#### **6-2 RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. (réglementation du Championnat de France des rallyes terre)

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye. Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance.

Il sera remis à chaque équipage au départ de chaque tour de reconnaissance un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur. Ce cahier devra obligatoirement être restitué en fin d'étape avec le carnet de bord sous peine d'exclusion. Seul ce cahier pourra être utilisé dans les spéciales du rallye, des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, seront effectués durant le rallye. Toute infraction sera pénalisée selon l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

### **Article 7– DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

#### **7-1 DÉPART**

Conforme au règlement standard F.F.S.A :

**7.1.8** Le road book sera disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape :

Samedi 24 Avril 2010 à partir de 6 h au parc fermé, **Parking de la Noue** – route de Vaux à AUXERRE,

dimanche 25 Avril 2010 à partir de 6 h 45 au parc fermé, **Parking de la Noue** – route de Vaux à AUXERRE.

## **7-2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**7.2.11** Les signes distinctifs des Commissaires sont:

<b>Directeur de Course</b>	☞ Blouson « directeur de course »
<b>Commissaires de Route</b>	☞ Combinaison blanche ou orange
<b>Chef de Poste</b>	☞ Chasuble jaune fluo
<b>Chargé Des Relations Avec Les Concurrents</b>	☞ Blouson « relation concurrent »

**7.3.16** Tout concurrent engagé au championnat de France des Rallyes Terre de l'année en cours et exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante;

- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

- Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalités de DIX heures

- Pénalités de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

- Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

- En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.5.1** Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes

- 2<sup>ème</sup> infraction : exclusion + 200€.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

**7.5.17.3** Les dépanneuses ou autres moyens (4x4, appareils de levage, etc) seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures de concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

### **Article 8- RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **Article 9- CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

#### **9.1 CLASSEMENTS PILOTES**

Dans chaque rallye, il sera extrait du classement général un classement des pilotes inscrits au Championnat de France des rallyes Terre. Lorsqu'une classe comporte moins de trois partants, le nombre de point attribué au classement de celle-ci sera divisé par deux. Les points comptabilisés seront ceux correspondant à leur place réelle, inscrits et non inscrits au Championnat de France Terre confondus.

#### **9.2 CLASSEMENTS COPILOTES**

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

#### **9.3 TROPHÉE 2 ROUES MOTRICES**

A l'issue de chaque rallye un classement 2 Roues Motrices, réservé aux équipages inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre, sera établi. Le classement final sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, des résultats des épreuves organisées moins une.

### **Article 10- PRIX**

#### **10.1 REMISE DES PRIX**

La remise des prix se déroulera le dimanche 25 Avril 2010 au podium d'arrivée.

Les prix seront attribués en fonction des places réelles du classement final.

**Les concurrents des Coupes de marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.**

Les prix seront répartis de la façon suivante:

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	Total
Classement général	800 €	600 €	400 €		1 800 €
Classement par groupe	500 €				500 € x 5: 2 500 €
		250 €			250 € x 5: 1 250 €
Si plus de 12 partants			200 €		200 € x 5: 1 000 €
Classement par classe	730 €				730 € x 20: 14 600 €
Si plus de 7 partants		365 €			365 € x 20: 7 300 €
Si plus de 12 partants			245 €		245 € x 20: 4 900 €
Si plus de 15 partants				160 €	160 € x 20: 3 200 €
Equipage féminin (si 3 partantes)	400 €				400 €
<b>TOTAL</b>					<b>36 950 €</b>

Rappel : dans les groupes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus au groupe seront distribués.

Dans les classes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus à la classe seront distribués.

Chaque membre d'équipage recevra une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Une coupe récompensant **les commissaires** les plus méritants sera remise après délibération du Comité d'Organisation.

**Les chèques de prix seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.**